



sietrem

SAPIN DE NOËL

Comment s'en débarrasser ?



> Les sapins sont à apporter en déchetterie (et à déposer dans la benne dédiée aux déchets verts). Ils seront alors valorisés en compost. Les sapins floqués sont à déposer dans la benne des déchets incinérables car ils ne peuvent pas être compostés.

> Les petits sapins de moins de 1,5 m de hauteur, dont la base du tronc ne dépasse pas 10 cm de diamètre, peuvent faire l'objet d'un enlèvement lors de la collecte des ordures ménagères (à condition qu'ils soient présentés en sacs bien fermés). **Cette mesure est valable exclusivement du 1^{er} au 31 janvier 2021.**

> Vous pouvez également vous rapprocher de votre commune pour savoir si des points de collecte seront mis en place.

www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr



@SIETREM

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30